

**Division des Elèves et de la Sécurité des
Etablissements**
2025-2026

Affaire suivie par :
Agathe MERTZ
Hervine BOUCHER
Tél : 05 67 76 51 08 / 49
Mél : diese32@ac-toulouse.fr

10 Place Jean David
32000 AUCH

Auch, le 19 septembre 2025

L'inspecteur d'académie, directeur
académique des services départementaux de
l'éducation nationale du Gers

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Exercices de sécurité obligatoires – année scolaire 2025-2026

Je vous rappelle les différents exercices de sécurité obligatoires à réaliser au sein des établissements scolaires au cours de l'année scolaire :

- deux exercices évacuation incendie au minimum dont le premier au cours du mois qui suit la rentrée, internat y compris,
- un exercice PPMS Attentat intrusion avant les vacances d'automne,
- un exercice PPMS Risques Majeurs avant les vacances de décembre.

Dès la réalisation des exercices, il conviendra d'en saisir impérativement la fiche bilan dans l'application Prévention et Gestion des Risques (PGR) via le portail web Arena.

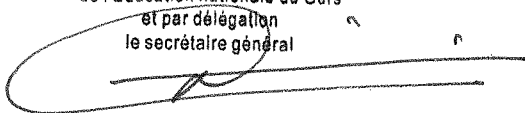
Conformément à la réglementation et si ce n'était pas déjà fait, les protocoles des PPMS ou leur actualisation sont à transmettre à la direction académique du Gers à l'adresse suivante : diese32@ac-toulouse.fr ainsi qu'à la collectivité de rattachement.

Durant la période transitoire d'unification des PPMS prévue par la circulaire du 8 juin 2023, les PPMS risques majeurs et les PPMS attentat-intrusion en cours restent en vigueur. Le directeur d'école et le chef d'établissement demeurent responsables de leur actualisation et de leur mise en œuvre.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour la sécurité de tous les membres de la communauté éducative.

Farid DJEMMAL

Pour le directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Gers
et par délégation
le secrétaire général


Cédric DISCONSI